#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Centre de formation agrée n°25 14 02121 14

## Clause générale:

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur d'ABPG Formations (disponible sur simple demande). De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à ABPG Formations que si ABPG Formations l'a expressément accepté.

#### Objet:

Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les formateurs d'ABPG Formations, sous forme de sessions destinées aux professionnels des métiers de bouche et réalisées en intra-entreprise. Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis dans le catalogue de formation « ABPG Formations» en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription. Les présentes conditions générales, la convention de formation signée des deux parties constituent le contrat entre vous et « ABPG Formations».

## Durée et validité de la proposition :

La validité des propositions de formation sissues du catalogue est identifiée par la période de validité du catalogue et les dates de session de formation prévues pour chaque produit de formation.

Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions d'ABPG Formations pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition). Toutes nos formations sur catalogue nécessitant d'être un professionnel des métiers de bouche, il appartient à l'entreprise de s'assurer que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

## Report et annulation par ABPG Formations:

ABPG formation se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation dans la quinzaine qui précède la date de démarrage du stage. En cas d'annulation par ABPG Formations, tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué et en cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier à l'entreprise en expliquant les raisons de cette annulation ou de ce report.

### Report et annulation par le stagiaire :

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre réservation ou celle d'un collaborateur, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 21 jours avant le début de la formation. A défaut, il vous sera facturé :

50% du montant du stage si l'annulation intervient entre 21 et 15 jours avant le début du stage (pour les personnes ayant versé des acomptes, ceux-ci seront conservés), 100% du montant du stage si l'annulation intervient à moins de 15 jours du stage.

Tout stage commencé, est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit. Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés de reporter votre réservation, aucun frais ne vous sera facturé si ce report intervient plus de 21 jours avant le début de la formation.

### Tarifs:

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation. Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion des frais d'hébergement, de transport et des frais de repas.

### Modalités de règlement :

En cas de financement direct, l'intégralité de la formation devra être réglée avant le jour de début de formation. En cas de prise en charge par les fonds de formations (AGEFICE, FAF Boulangerie) ou l'ANPE, l'intégralité de la formation devra être réglée dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Tout retard de paiement excédent 30 jours à compter de la date de facturation engendrera une pénalité mensuelle de 25% du prix total TTC de la facture.

## Modalités d'évaluation des acquis :

Contrôle continu des compétences et acquis professionnels.

Evaluation de la formation: Une fiche d'évaluation sera remise au participant afin qu'il puisse évaluer la formation. Retrouvez les résultats des évaluations des formations de votre formateur Mikaël Mesrouze à l'adresse suivante : http://www.abpgformations.fr/informations-complementaires-au-programme-de-formation.html

<u>Appréciation de résultat - sanction</u>: Une attestation de stage nominative est remise à chaque participant en fin de formation.

# Propriété intellectuelle :

Les documents, comprenant notamment les recettes effectuées pendant la formation, sont remis en fin de stage et ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. ABPG Formations reste détentaire, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles etc.) Le stagiaire et/ou l'entreprise dont il dépend ne pourra utiliser le nom « ABPG Formations » que pour informer éventuellement les tiers qu'il a suivi un stage de formation auprès de l'EURL « ABPG Formations ». Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit d'ABPG Formations.

Effectif par formation: 11 personnes maximum

# Résolution des litiges :

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Caen, même en cas de pluralité des défendeurs.